

Délibération du Conseil Municipal**D.2021.06.25 – 03****ACTE : 7.2.3****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 25 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE
MRS BADO, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : MRS., BAÏADA

Secrétaire : RICHARD MERIC

Date de la convocation : 18/06/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : SAUR FRANCE / COMPTE D'EXPLOITATION 2020- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte d'Exploitation de la SAUR pour l'année 2020. Le produit de la taxe s'élève à la somme de **50 061.24 €**. Le montant de la rémunération de la SAUR est de **1 223.22 €**, celui des impayés de **1676.11 €** et celui des factures irrécouvrables de **8.79 €**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte d'exploitation établi par la SAUR pour l'année 2020, pour un montant **50 061.24 €**. La somme nette revenant à la commune, déduction faite de la rémunération et des impayés, étant de **47 153.12 €**.

Le Maire



FRANÇOIS LE MOING

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.